



# CDCA DE L'INDRE

---

## Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Séance plénière d'installation  
Mercredi 27 septembre 2017



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Séance plénière d'installation du CDCA de l'Indre

- 1)Présentation
- 2)Compétences, attributions
- 3)Composition
- 4)Election des Vice-présidents des deux formations spécialisées
- 5)Election du bureau de chacune des deux formations spécialisées
- 6)Ordre du jour ordinaire



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Présentation

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie - CDCA - est l'un des nouveaux dispositifs phares instaurés par la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite Loi ASV.

Le CDCA se substitue au Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CO.D.ER.PA) et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Nouvelle instance consultative, le CDCA vise à renforcer la participation des citoyens, des personnes accompagnées et de leurs familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'autonomie dans le département et se compose de deux formations spécialisées, l'une concernant les questions relatives aux personnes âgées et l'autre les questions relatives aux personnes handicapées.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Compétences

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social, d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques.

Il est également compétent en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Attributions

Le CDCA est consulté pour avis sur :

- le schéma régional de santé, le schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale et les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie ;
- La programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués par l'agence régionale de santé, le département et les régimes de base d'assurance vieillesse à la politique départementale de l'autonomie ;
- Le programme coordonné de la Conférence des financeurs de l'Indre
- Les rapports d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de la Conférence des financeurs mentionnée et des services du département chargés des personnes âgées, avant leur transmission à la CNSA et aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
- Les conventions signées entre le département et ses partenaires en vue de définir leurs objectifs communs en faveur de la politique départementale de l'autonomie et leur mise en œuvre.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Attributions

- Le CDCA est informé du contenu et de l'application du plan départemental de l'habitat, du programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et des schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées dans le département.
- Il formule des recommandations visant au respect des droits et à la bienveillance des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département, à assurer le soutien et la valorisation de leurs proches aidants ainsi qu'à permettre la bonne prise en compte des questions éthiques.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Attributions

- Le CDCA transmet, au plus tard le 30 juin de l'année concernée, au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, au Conseil national consultatif des personnes handicapées mentionné à l'article et à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie un rapport biennal sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département, dont la synthèse fait l'objet d'une présentation dans chacune de ces instances.
- Il peut débattre, de sa propre initiative, de toute question concernant la politique de l'autonomie et formuler des propositions sur les orientations de cette politique. Il peut être saisi par toute institution souhaitant le consulter.
- Les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie d'une même région peuvent débattre, de leur propre initiative, de toute question relative à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans la région.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition

Le CDCA de l'Indre est présidé par le Président du Conseil départemental ou le Vice-président en charge de l'action sociale et aux solidarités humaines, qu'il délègue à cet effet.

Le CDCA comprend deux Vice-présidents, issus du premier collège de chaque formation spécialisée.

L'instance est composée de deux formations spécialisées :

- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées
- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées

Chaque formation spécialisée comprend un nombre égal de membres (au maximum 48 membres) qui exercent leur mandat, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans.





# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition

Les membres des formations spécialisées Personnes Âgées (PA) et Personnes Handicapées (PH) sont répartis en 4 collèges :

- **Collège n°1** : représentants des usagers, des familles et des aidants
- **Collège n°2** : représentants des institutions
- **Collège n°3** : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées et handicapées
- **Collège n°4** : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté

Le Collège n°4 est commun aux deux formations.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°1 de la formation PA

### **Le Collège 1 de la formation PA comprend 16 membres :**

a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants, figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental

*(liste arrêtée et publiée le 10 mai 2017, appel à propositions envoyé le 23 mai 2017)*

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national

*(appel à propositions envoyé le 16 mai 2017)*

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales

*(appel à propositions envoyé le 16 mai 2017)*

# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°1 de la formation PA : 16 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
<b>UDAF de l'Indre</b>	Madame Marie-Thérèse LEFEBVRE	Son représentant
<b>Familles Rurales Fédération de l'Indre</b>	Madame Marie JOLY	Madame Evelyne COUTURIER
<b>UNIORPA</b>	Madame Catherine RUET	Madame Emmanuelle BUDAN
<b>Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités - FNAR</b>	Monsieur Roger VIRAUD	Non désigné
<b>Ensemble &amp; Solidaires - UNRPA</b>	Madame Monique LUCAS	Madame Colette LEAUMANS
<b>France Alzheimer, Y'ACQA 36</b>	Madame Sylvie BARITAUD	Non désigné
<b>Association 55 ans &amp; plus</b>	Madame Danielle EBRAS	Madame Marie-Hélène GUERIN
<b>Bien Vieillir Ensemble 36</b>	Madame Claudette BRIALIX	Madame Elisabeth GAUMENDY
<b>Union Territoriale des Retraités CFDT de l'Indre</b>	Madame Danièle DESPAX	Monsieur Bernard TOUZET
<b>Union Départementale CGT des Syndicats de l'Indre</b>	Monsieur Michel RAYNAUD	Monsieur Daniel DERRIER
<b>Union Départementale des Retraités Syndicat FO de l'Indre</b>	Monsieur François THOMAS	Madame Christine LAVAUD
<b>Union Départementale CFE-CGC de l'Indre</b>	Monsieur Jean-François LALEUF	Monsieur Serge BERGEAL
<b>Union Départementale CFTC de l'Indre</b>	Monsieur Stéphane MARSAIS	Monsieur Philippe RAYMOND
<b>Fédération Syndicale Unitaire Indre</b>	Monsieur Daniel CLEMENTE	Madame Brigitte NICOLAS
<b>Union Nationale des Syndicats Autonomes</b>	Monsieur Joseph LEAL	Monsieur Daniel HERLEMONT
<b>Union des Entreprises de Proximité de l'Indre</b>	Monsieur Alain SCHULER	Non désigné



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°1 de la formation PH

### **Le Collège 1 de la formation PH comprend 16 membres :**

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants, désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental

*(liste arrêtée et publiée le 22 mai 2017, appel à propositions envoyé le 27 juin 2017)*

# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°1 de la formation PH : 16 membres

Association	Titulaire	Suppléant
<b>UDAF de l'Indre</b>	Monsieur Pascal BIAUNIER	Son représentant
<b>Association des Paralysés de France</b>	Monsieur François MAGNER	Monsieur Daniel DUPUIS
<b>Familles Rurales Fédération de l'Indre</b>	Madame Evelyne COUTURIER	Madame Marie JOLY
<b>FNATH 36</b>	Monsieur Bernard VIRAULT	Monsieur Bernard ARDELET
<b>Association Valentin Haüy</b>	Madame Françoise PASCAL	Madame Nadine GUITTON
<b>APAJH 36</b>	Monsieur Philippe ALTAZIN	Madame Nadine LARTIGUE
<b>Association Pas à Pas Indre</b>	Madame Fabienne VEDRENNE	Non désigné
<b>AFM Telethon - Délégation de l'Indre</b>	Madame Liliane PIERRE	Madame Christine FOULATIER
<b>Ohé Prométhée - Cap Emploi 36</b>	Monsieur Jean-Pierre LEMIERE	Madame Laure BROQUIER
<b>ADAPEI 36</b>	Monsieur Stéphane LASNIER	Madame Aurélie JAMMOT
<b>France AVC 36</b>	Docteur Jacques MUNDREUIL	Madame Pascale MASSON
<b>SEP 36</b>	Monsieur David CERVERA	Madame Roselyne QUENTIN
<b>France Parkinson - Comité de l'Indre</b>	Monsieur François-Xavier ROY	Monsieur Jean REJASSE
<b>CORIDYS Indre</b>	Docteur Michèle BALLANGER	Madame Virginie KUBIAK
<b>UNAFAM</b>	Madame Denise ROSA-ARSENE	Madame Bénédicte TOUROUD
<b>Association Tutélaire de l'Indre</b>	Monsieur Jean-Paul CACITTI	Non désigné



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°2 de la formation PA

### **Le Collège 2 de la formation PA comprend 13 membres :**

- a) Deux représentants du Conseil départemental, désignés par le Président du Conseil départemental
- b) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association des maires de l'Indre
- c) Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant
- d) Le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet
- f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole, du Régime social des indépendants et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire
- h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité Française

*(appel à propositions envoyé le 9 mai 2017)*



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°2 de la formation PA : 13 membres

Institution	Titulaire	Suppléant
<b>Conseil départemental de l'Indre</b>	Madame Michèle SELLERON Conseillère départementale de La Châtre	Madame Françoise GENTAL DPDS
<b>Conseil départemental de l'Indre</b>	Madame Lydie LACOU Conseillère départementale de Saint-Gaultier	Madame Catherine DANIEL DPDS
<b>Autres collectivités et EPCI</b>	Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire de Saint-Août	Monsieur Thierry CHAUVEAU, Maire de Saint-Aoustrille
<b>Autres collectivités et EPCI</b>	Monsieur Rolland CAILLAUD, Maire de Pouligny-Saint-Pierre	Monsieur François DAUGERON Maire de Sainte-Sévère
<b>DDCSPP de l'Indre</b>	Madame Anne DUFOUR, Directrice départementale	Son représentant
<b>ARS Centre-Val de Loire</b>	Madame Anne BOUYGARD, Directrice Générale	Son représentant
<b>ANAH</b>	Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur-adjoint de la DDT	Monsieur Jean-Paul DARGON, Chef du Service habitat-construction
<b>CPAM de l'Indre</b>	Monsieur Dominique BLONDEAU, Président	Madame Elodie POULLIN, Directrice
<b>MSA Berry-Touraine</b>	Monsieur Bernard MERCIER	Monsieur Michel SEMION
<b>RSI Centre-Val de Loire</b>	Monsieur Daniel COUILLAUD	Monsieur Alain JARDAT
<b>CARSAT Centre-Val de Loire</b>	Monsieur Jean-Paul BATIFORT	Monsieur Marc DUFOND
<b>AGIRC-ARCCO</b>	Madame Magalie DUPUIS	Madame Brigitte LE MARCHAND
<b>Mutualité Française Centre-Val de Loire</b>	Monsieur Patrice LAMOUREUX	Madame Bernadette PETOIN



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°2 de la formation PH

### **Le Collège 2 de la formation PH comprend 13 membres :**

- a) Deux représentants du Conseil départemental, désignés par le Président du Conseil départemental
- b) Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- c) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association des maires de l'Indre
- d) Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant
- e) Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
- f) Le Recteur d'académie ou son représentant
- g) Le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- h) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet
- i) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse primaire d'assurance maladie et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- j) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité Française

*(appel à propositions envoyé le 9 mai 2017)*





# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°2 de la formation PH : 13 membres

Institution	Titulaire	Suppléant
<b>Conseil départemental de l'Indre</b>	Madame Michèle SELLERON Conseillère départementale de La Châtre	Madame Françoise GENTAL DPDS
<b>Conseil départemental de l'Indre</b>	Madame Lydie LACOU Conseillère départementale de Saint-Gaultier	Madame Catherine DANIEL DPDS
<b>Conseil Régional du Centre-Val de Loire</b>	Monsieur François BONNEAU, Président	Son représentant
<b>Autres collectivités et EPCI</b>	Monsieur Claude DAUZIER, Maire de Chasseneuil	Monsieur Jean-Michel MULTON, Maire de Lureuil
<b>Autres collectivités et EPCI</b>	Madame Marie-Solange HERMEN, Maire de Niherne	Madame Chantal RAIGNAULT Maire de Le Tranger
<b>DDCSPP de l'Indre</b>	Madame Anne DUFOUR, Directrice départementale	Son représentant
<b>DIRECCTE Centre-Val de Loire</b>	Monsieur Patrice GRELICHE, Directeur régional	Son représentant
<b>Académie Orléans-Tours</b>	Madame Katia BEGUIN, Rectrice	Son représentant
<b>ARS Centre-Val de Loire</b>	Madame Anne BOUYGARD, Directrice Générale	Son représentant
<b>ANAH</b>	Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur-adjoint de la DDT	Monsieur Jean-Paul DARGON, Chef du Service habitat-construction
<b>CPAM de l'Indre</b>	Monsieur Dominique BLONDEAU, Président	Madame Elodie POULLIN, Directrice
<b>CARSAT Centre-Val de Loire</b>	Monsieur Jean-Paul BATIFORT	Monsieur Marc DUFOND
<b>Mutualité Française Centre-Val de Loire</b>	Madame Isabelle MARPEAU	Monsieur Patrice SOUDY



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°3 de la formation PA

### **Le Collège 3 de la formation PA comprend 11 membres :**

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations  
*(appel à propositions envoyé le 16 mai 2017)*

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental  
*(liste arrêtée et publiée le 27 juin 2017, appel à propositions envoyé le 4 juillet 2017)*

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental  
*(liste arrêtée et publiée le 10 mai 2017, appel à propositions envoyé le 23 mai 2017)*



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°3 de la formation PA : 11 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
<b>CFDT</b>	Madame Nicole VINCENT	Madame Julie AUBINEAU
<b>CGT</b>	Madame Danielle FAURE	Madame Nadia LAVERGNE
<b>FO</b>	Monsieur Patrick VINATIER	Madame Elisabeth BEUCHET
<b>CFE-CGC</b>	Monsieur Serge BERGEAL	Madame Sylvia COURMONT-STEIMES
<b>CFTC</b>	Monsieur Philippe RAYMOND	Madame Cécile BAUCHET
<b>UNSA 36</b>	Madame Hélène BOURY	Monsieur Simon FOUASSIER
<b>SYNERPA</b>	Madame Catherine BEAUVAIS-HEMERY	Monsieur Aurélien JOUBERT
<b>FEPEM</b>	Madame Peggy SCHOONENBERGH	Madame Magali DROUIN
<b>URIOPPS Centre</b>	Madame Sylvie GUILLET	Madame Séverine ALAPETITE
<b>ADMR</b>	Madame Odette RENAUD INCLAN	Madame Laure MALGAT
<b>Elisabeth Kübler-Ross</b>	Monsieur Serge DULAURENT	Madame Marie-France BERTHIER



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°3 de la formation PH

### **Le Collège 3 de la formation PH comprend 11 membres :**

- a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations  
*(appel à propositions envoyé le 16 mai 2017)*
  
- b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental  
*(liste arrêtée et publiée le 27 juin 2017, appel à propositions envoyé le 4 juillet 2017)*
  
- c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental  
*(liste arrêtée et publiée le 10 mai 2017, appel à propositions envoyé le 23 mai 2017)*



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°3 de la formation PH : 11 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
<b>CFDT</b>	Madame Bernadette DECHANSIAUD	Monsieur Philippe BONNET
<b>CGT</b>	Monsieur Dominique GUILLAUME	Monsieur Philippe MALOT
<b>FO</b>	Monsieur Charles CHAPU	Madame Ghislaine VERKEN
<b>CFE-CGC</b>	Monsieur Olivier BEAUFRERE	Madame Sophie BEAUJEAN
<b>CFTC</b>	Madame Cécile BAUCHET	Monsieur Stéphane MARSAIS
<b>UNSA 36</b>	Madame Aurore SEGURA-PENOT	Madame Martine DEMUR
<b>NEXEM</b>	Monsieur Stéphane LASNIER	Monsieur Bruno CAMPEOTTO
<b>FEPEM</b>	Madame Ludivine FOULATIER	Madame Magali DROUIN
<b>URIOPPS Centre</b>	Monsieur Tristan AYRAULT	Madame Marie-Laure FEFEU
<b>ASMAD</b>	Monsieur Yves-Henri LAFON	Madame Marie-Christine CABARET
<b>Centre du Bénévolat</b>	Madame Christine JALU	Monsieur Serge BARANGER



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Composition : Collège n°4 des 2 formations PA & PH

**Le Collège 4 est commun aux deux formations PA et PH  
et comprend 8 membres :**

- a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil régional
- b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet
- c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet
- d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental, sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit.

# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Collège n°4 des formations PA & PH : 8 membres

Organisme	Titulaire	Suppléant
<b>Conseil régional Centre-Val de Loire</b>	Monsieur Philippe FOURNIE, Vice-président	Monsieur Gérard NICAUD, Conseiller régional
<b>OPAC</b>	Monsieur Pascal LONGEIN, Directeur général	Madame Marie-Charlotte LECAROUX
<b>Architecte-Conseil DDT</b>	Monsieur Serge RENAUDIE	Non désigné

<b>Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Indre</b>	Docteur Thierry KELLER Président
<b>Pôle Emploi Indre</b>	Monsieur Dominique LAROCHE Directeur territorial
<b>Centre Hospitalier de Châteauroux</b>	Madame Evelyne POUPET Directrice générale
<b>MDPH</b>	Madame Françoise LE MONNIER DE GOUVILLE Directeur
<b>Comité Départemental Olympique et Sportif</b>	Monsieur Dominique AGUILLON Président

Les 5 membres du 4° d) doivent faire l'objet d'un accord à la majorité des membres de droit.



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Election des Vice-présidents

Le Conseil comprend deux Vice-présidents  
issus du Collège n°1 de chaque formation spécialisée.

Chaque Vice-président est élu en formation plénière par les membres de sa formation spécialisée.

Nous allons procéder aux votes :

- du Vice-président de la Formation spécialisée Personnes Agées
- du Vice-président de la Formation spécialisée Personnes Handicapées.

... rappel des membres du Collège n°1 de chacune des formations.

Des candidats ?



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Election du Vice-président de la formation PA Parmi les membres titulaires du Collège n°1

Organisme	Titulaire	Suppléant
<b>UDAF de l'Indre</b>	Madame Marie-Thérèse LEFEBVRE	Son représentant
<b>Familles Rurales Fédération de l'Indre</b>	Madame Marie JOLY	Madame Evelyne COUTURIER
<b>UNIORPA</b>	Madame Catherine RUET	Madame Emmanuelle BUDAN
<b>Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités - FNAR</b>	Monsieur Roger VIRAUD	Non désigné
<b>Ensemble &amp; Solidaires - UNRPA</b>	Madame Monique LUCAS	Madame Colette LEAUMANS
<b>France Alzheimer, Y'ACQA 36</b>	Madame Sylvie BARITAUD	Non désigné
<b>Association 55 ans &amp; plus</b>	Madame Danielle EBRAS	Madame Marie-Hélène GUERIN
<b>Bien Vieillir Ensemble 36</b>	Madame Claudette BRIALIX	Madame Elisabeth GAUMENDY
<b>Union Territoriale des Retraités CFDT de l'Indre</b>	Madame Danièle DESPAX	Monsieur Bernard TOUZET
<b>Union Départementale des Retraités Syndicat FO de l'Indre</b>	Monsieur François THOMAS	Madame Christine LAVAUD
<b>Union Départementale CFTC de l'Indre</b>	Monsieur Stéphane MARSAIS	Monsieur Philippe RAYMOND
<b>Union Départementale CGT des Syndicats de l'Indre</b>	Monsieur Michel RAYNAUD	Monsieur Daniel DERRIER
<b>Union Départementale CFE-CGC de l'Indre</b>	Monsieur Jean-François LALEUF	Monsieur Serge BERGEAL
<b>Fédération Syndicale Unitaire Indre</b>	Monsieur Daniel CLEMENTE	Madame Brigitte NICOLAS
<b>Union Nationale des Syndicats Autonomes 36</b>	Monsieur Joseph LEAL	Monsieur Daniel HERLEMONT
<b>Union des Entreprises de Proximité de l'Indre</b>	Monsieur Alain SCHULER	Non désigné

# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Election du Vice-président de la formation PH Parmi les membres titulaires du Collège n°1

Association	Titulaire	Suppléant
<b>UDAF de l'Indre</b>	Monsieur Pascal BIAUNIER	Son représentant
<b>Association des Paralysés de France</b>	Monsieur François MAGNER	Monsieur Daniel DUPUIS
<b>Familles Rurales Fédération de l'Indre</b>	Madame Evelyne COUTURIER	Madame Marie JOLY
<b>FNATH 36</b>	Monsieur Bernard VIRAUT	Monsieur Bernard ARDELET
<b>Association Valentin Haüy</b>	Madame Françoise PASCAL	Madame Nadine GUITTON
<b>APAJH 36</b>	Monsieur Philippe ALTAZIN	Madame Nadine LARTIGUE
<b>Association Pas à Pas Indre</b>	Madame Fabienne VEDRENNE	Non désigné
<b>AFM Telethon - Délégation de l'Indre</b>	Madame Liliane PIERRE	Madame Christine FOULATIER
<b>Ohé Prométhée - Cap Emploi 36</b>	Monsieur Jean-Pierre LEMIERE	Madame Laure BROQUIER
<b>ADAPEI 36</b>	Monsieur Stéphane LASNIER	Madame Aurélie JAMMOT
<b>France AVC 36</b>	Docteur Jacques MUNDREUIL	Madame Pascale MASSON
<b>SEP 36</b>	Monsieur David CERVERA	Madame Roselyne QUENTIN
<b>France Parkinson - Comité de l'Indre</b>	Monsieur François-Xavier ROY	Monsieur Jean REJASSE
<b>CORIDYS Indre</b>	Docteur Michèle BALLANGER	Madame Virginie KUBIAK
<b>UNAFAM</b>	Madame Denise ROSA-ARSENE	Madame Bénédicte TOUROUD
<b>Association Tutélaire de l'Indre</b>	Monsieur Jean-Paul CACITTI	Non désigné



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Election du bureau de chacune des deux formations

Chaque formation spécialisée désigne en son sein un bureau.

Chaque bureau comprend **6 membres** dont le Vice-président.  
Les deux bureaux réunis forment le bureau de la formation plénière.

Le bureau est chargé de :

- Proposer l'ordre du jour des séances
- Assurer la coordination entre les deux formations du CDCA
- Coordonner les représentations extérieures
- Préparer la rédaction du rapport biennal
- Veiller au respect des délais impartis pour la formulation des avis et au respect du règlement intérieur

Nous allons procéder à l'élection des 5 membres du bureau de la formation PA  
puis à l'élection des 5 membres du bureau de la formation PH. (des candidats?)



# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

---

## Ordre du Jour Ordinaire

- Règlement intérieur : lecture et adoption
- Point d'étape sur les différents schémas et rapports relevant de l'avis du CDCA  
*(programme coordonné de la Conférence des financeurs de l'Indre, Schéma gérontologique départemental 2017-2022, rapport annuel d'activité de la MDPH, PRIAC, PRS, etc ...)*
- Représentation du CDCA dans diverses instances *(\*tableau en annexe)*
- Questions diverses

# Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

## Représentation du CDCA dans diverses instances

Instance	Nombre et qualité des représentants du CDCA	Mode de désignation	Référence juridique
<b>Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées</li> <li>- 4 représentants des associations des personnes handicapées, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée</li> </ul>	Désignés par le Directeur général de l'ARS sur proposition des CDCA de la Région	Décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 (Art.2)
<b>Commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel</b>	1 représentant des usagers	Désigné par le CDCA <i>(Lorsqu'il n'est pas désigné par le CDCA il est nommé par le Préfet après appel à candidatures et avis du Procureur de la République)</i>	Décret n°2016-1898 du 27 décembre 2016 (Art.3)
<b>CDAPH</b>	1 membre de la formation spécialisée Personnes Handicapées	Désigné par le CDCA	Décret n°2017-882 du 9 mai 2017 (Art.3)
<b>Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social Pour les projets autorisés en application du a de l'art. L. 313-3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 représentant d'associations de retraités et personnes âgées</li> <li>- 1 représentant d'associations des personnes handicapées</li> </ul>	Désigné par le Président du Conseil départemental sur proposition du CDCA	Décret n°2017-882 du 9 mai 2017 (Art.3)
<b>Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social Pour les projets autorisés en application du d de l'art. L. 313-3</b>	<i>6 représentants d'usagers dont :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 représentants d'associations de retraités et personnes âgées</li> <li>- 3 représentants d'associations des personnes handicapées</li> </ul>	Désignés conjointement par le Président du Conseil départemental et le Directeur général de l'ARS sur proposition du CDCA	Décret n°2017-882 du 9 mai 2017 (Art.3)
<b>Conseil territorial de Santé Collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans le domaine de l'ARS</b>	Au plus 4 représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées	Sur proposition du CDCA du ressort du conseil territorial de santé	Décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 Arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé